



# TRAIL DU PACTE DES LOUPS

RÈGLEMENT OFFICIEL — 20 SEPTEMBRE 2026 • ESPARROS (65)

Le trail du Pacte des Loups aura lieu le **20 septembre 2026** à Esparros, au cœur des Hautes-Pyrénées.

## DÉPARTS

Le départ du 36 km sera à **8h00**.

Le départ du 21 km sera à **9h30**.

Le départ du 11 km sera **10h30**.

Le retrait de dossards à partir de **7h00**.

## PARCOURS

Les parcours seront balisés et des signaleurs sur certains carrefours.

Les parcours proposés sont :

- **Le Bassia**, 36 km et 2800 m de dénivelé positif, âge minimum d'inscription 20 ans, barrière horaire à 16h00 au Col de Couradabat
- **Le Lusent**, 21 km et 920 m de dénivelé positif, âge minimum d'inscription 20 ans
- **Le Moula**, 11 km et 560 m de dénivelé positif, âge minimum d'inscription 18 ans

Selon les conditions météorologiques, l'organisation se réserve le droit de modifier les parcours pour assurer la sécurité des coureurs.

## BARRIÈRE HORAIRE

Pour des raisons de sécurité, une barrière horaire est mise en place pour le parcours de 36 km au Col de Couradabat à **16h00**.

## INSCRIPTIONS

Les inscriptions se feront sur le site internet <https://pyreneeschrono.fr/>

Le nombre de dossards est limité à **500 participants par courses**.

Les prix d'inscription sont les suivants :

- **40 euros** + frais bancaires de transactions pour le 36 km
- **25 euros** + frais bancaires de transactions pour le 21 km
- **12 euros** + frais bancaires de transactions pour le 11 km

Aucune inscription ne sera finalisée sans certificat d'aptitude à la course à pied en compétition datant de moins d'un an le jour de l'épreuve.

- Pour le 36 km tout concurrent doit être âgé de **20 ans minimum**
- Pour le 21 km tout concurrent doit être âgé de **20 ans minimum**
- Pour le 11 km tout concurrent doit être âgé de **18 ans minimum**

**Fin des inscriptions le 20 septembre 2026.**

## ANNULATION

Toute demande d'annulation d'inscription sera acceptée jusqu'au **1<sup>er</sup> septembre 2026**.

Dans le cas d'annulation de dernières minutes (conditions météorologiques ou arrêté préfectoral) aucun remboursement ne pourra être effectué au regard des frais engagés.

## ASSURANCE

Une assurance est souscrite pour la durée de l'épreuve.

## DROIT À L'IMAGE

Tout concurrent donne à l'organisation, l'autorisation d'utiliser les photos, vidéos, le représentant pendant la compétition et à l'issue de celle-ci.

## MATÉRIEL

Aucun matériel n'est obligatoire.

Toutefois, l'organisation pourra au vu des conditions météorologiques du jour, rendre obligatoire une veste technique contre le mauvais temps.

**Matériels conseillés :** Veste de pluie, réserve d'eau, barres énergétiques.

## RAVITAILLEMENTS

Un ravitaillement est prévu tout les 5 km environs.

Il n'y aura pas de distribution de gobelets sur les ravitaillements.

## ABANDON

Tout abandon doit être signalé à l'organisation (ravitaillements, poste de secours, aire d'arrivée, signaleurs).

Tout coureur doit porter assistance à tout concurrent nécessitant des soins.

## RÉCOMPENSES

Aux trois premières femmes et hommes de chaque courses.

## CONDITIONS GÉNÉRALES

Les concurrents s'engagent à ne jeter aucun déchets, respecter la nature, les animaux en estives, les bénévoles et l'organisation.

---

*Tous concurrents s'engagent à respecter le règlement par le seule fait de leur inscription.*